



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marins : annuités liquidables

Question écrite n° 108146

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur l'attribution de la campagne double aux marins ayant servi dans les unités combattantes pendant la guerre d'Algérie. De nombreux parlementaires ont relayé par les moyens mis à leur disposition les revendications des associations de pensionnés de la marine marchande de France et d'outre-mer qui veulent que justice leur soit rendue par l'attribution du bénéfice de la campagne double à tous les marins pour services en temps de guerre conformément à l'article L. 11 du code des pensions de retraite des marins. Dans un courrier en date du 31 décembre 2010, la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a répondu au président des associations de pensionnés de la marine marchande de France et d'outre-mer : « les régimes spéciaux de retraite, dont le régime spécial de retraite des marins, sont effectivement concernés par l'attribution de ce bénéfice. À cet effet, j'ai demandé aux ministres chargés du budget et de la sécurité sociale d'engager une concertation élargie sur le sujet ». Elle lui demande s'il compte prendre en compte dans le budget 2012 les revendications portées par les associations de pensionnés de la marine marchande de France et d'outre-mer.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108146

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4673

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)